



COMITE SYNDICAL DU LUNDI 15 FEVRIER 2016 A 19 H 00

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaient présents

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Alain GARNIER, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Daniel BERTHOME, Bernard GUILLAUMIN, Michel THEYS.	Michel MARTIN, Jocelin BOUVET.
CC du Dunois	Emmanuel BIWER, Serge HENAULT, Bertrand ARBOGAST.	
CC entre Perche et Beauce	Cyril LUCAS, Franck PELLETIER, Thibaud GUILLOU, Jean-François MANCEAU, Patrick RIVIERRE.	Maxime CORNUAU
CC du Perche Gouet	Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Claude BELFORT, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE, Dominique DOUSSET, Jacqueline LETERTRE.	
CC des Plaines et Vallées Dunoises	Jean-Marcel BERNET, Jean-Luc MARCAULT, Jean-Marie DEVIMEUX, Bruno BROCHARD, Bernard SOLLET.	
CC des 3 rivières	Elisabeth BEAUDOUX, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Jacky DESILES.	
Communes	Eric GIRONDEAU (Authon-du-Perche), Jean-Marie HARDY (Beaumont-les-Autels), Pierre BOUDET (Charbonnières), Vincent DOLLEANS (Chassant), Dominique MAROQUIN (La Bourdinière-Saint-Loup), Jérôme GARNIER (La Croix-du-Perche).	Romain LORIDE (Mignièrès), Hubert DAGONNEAU (Soizé).

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Luc BOUTFOL
CC du Dunois	
CC entre Perche et Beauce	Luc DESVEAUX, Laurent MAUPU, Jean FERRER, Marie-Paule DOS REIS, Marc ENAUX, Mireille REVERSE, Stanislas CHARNY, Pierre FETTER.
CC du Perche Gouet	Alain EDMOND (donne pouvoir à Gérard LEGRET), Ludovic RAYMOND, Dominique PRIEUR, Patrick MARTIN, Brigitte DEROIN, Brigitte PISTRE.
CC des Plaines et Vallées Dunoises	
CC des 3 rivières	Christian GRIVEAU, Sandrine FATIMI, Alain FAGOT, Didier LEBRAY.
Communes	Sébastien VIVIEN (Béthouvilliers), Yanick FRAPSAUCE (Miermaigne), Laurent DESCOTTES (Mignièrès), Bruno GERVAIS (Saint-Bomer), Jean-Claude VALLEE (Soizé), Josette BRILLAND (Thiron-Gardais).

Assistaient également à la réunion : Céline MORIN, Benoit BASCIO, Sylviane PELLERAY.

DÉLIBÉRATIONS

En préalable, M. le Président demande aux délégués s'ils l'autorisent à ajouter une délibération à l'ordre du jour. En effet, le syndicat vient de recevoir, ce jour, une demande du Centre de gestion d'Eure-et-Loir de délibérer pour l'autoriser à lancer la consultation nécessaire au renouvellement du contrat mutualisé de l'assurance statutaire, celui en cours prenant fin le 31 décembre 2016. La délibération étant à transmettre avant le 31 mars 2016 et le comité syndical ne se réunissant que trimestriellement, il est proposé d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour. Elle consiste à autoriser le Centre de gestion à lancer la procédure et n'a aucune répercussion financière.

Aucun délégué n'est opposé à l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

➤ **CS 2016-10 - Approbation du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2016**

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 15 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2016-11 – Approbation du compte de gestion 2015**

Présentation des résultats :

Libellé	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes en euros			
Prévisions budgétaires totales	300 551,64 €	797 281,16 €	1 097 832,80 €
Réalisation	188 318,86 €	504 552,78 €	692 871,64€
Dépenses en euros			
Prévisions budgétaires totales	300 551,64 €	555 365,47 €	855 917,11 €
Réalisation	125 167,10 €	454 185,95 €	579 353,05 €
Résultats en euros			
Excédent	63 151,76	50 366,83 €	113 518,59 €
Déficit			0 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement (1068) 2015	Résultat de l'exercice 2015	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 47 320,64 €	0,00 €	63 151,76 €	0,00 €	15 831,12 €
Fonctionnement	365 140,69 €	123 225,00 €	50 366,83 €	0,00 €	292 282,52 €
Totaux	317 820,05 €	123 225,00€	113 518,59 €	0,00 €	308 113,64 €

Jean-Yves DEBALLON demande si la différence de résultats entre les 797 281,16 et 555 365,47 euros constitue la réserve financière du syndicat.

Céline MORIN confirme qu'effectivement cette différence constitue l'excédent de fonctionnement du syndicat qui lui sert également d'avance de trésorerie et lui permet de ne pas souscrire de ligne spécifique pour cela. Elle rappelle que cet excédent est un des legs des anciens syndicats (notamment du syndicat du Loir). Le SMAR Loir a également récupéré des emprunts : 500 000 € sont à rembourser sur la période 2012-2020. Cet excédent tend à diminuer : certaines actions du syndicat n'étant pas financées et pour celles qui le sont un reliquat de 20 à 25 % reste à la charge du syndicat.

Jean-Yves DEBALLON complète en indiquant que si l'excédent continue à diminuer la hausse des participations statutaires devra être rediscutée.

Les délégués adoptent à l'unanimité le compte de gestion.

➤ **CS 2016-12 – Approbation du compte administratif 2015**

Présentation des résultats

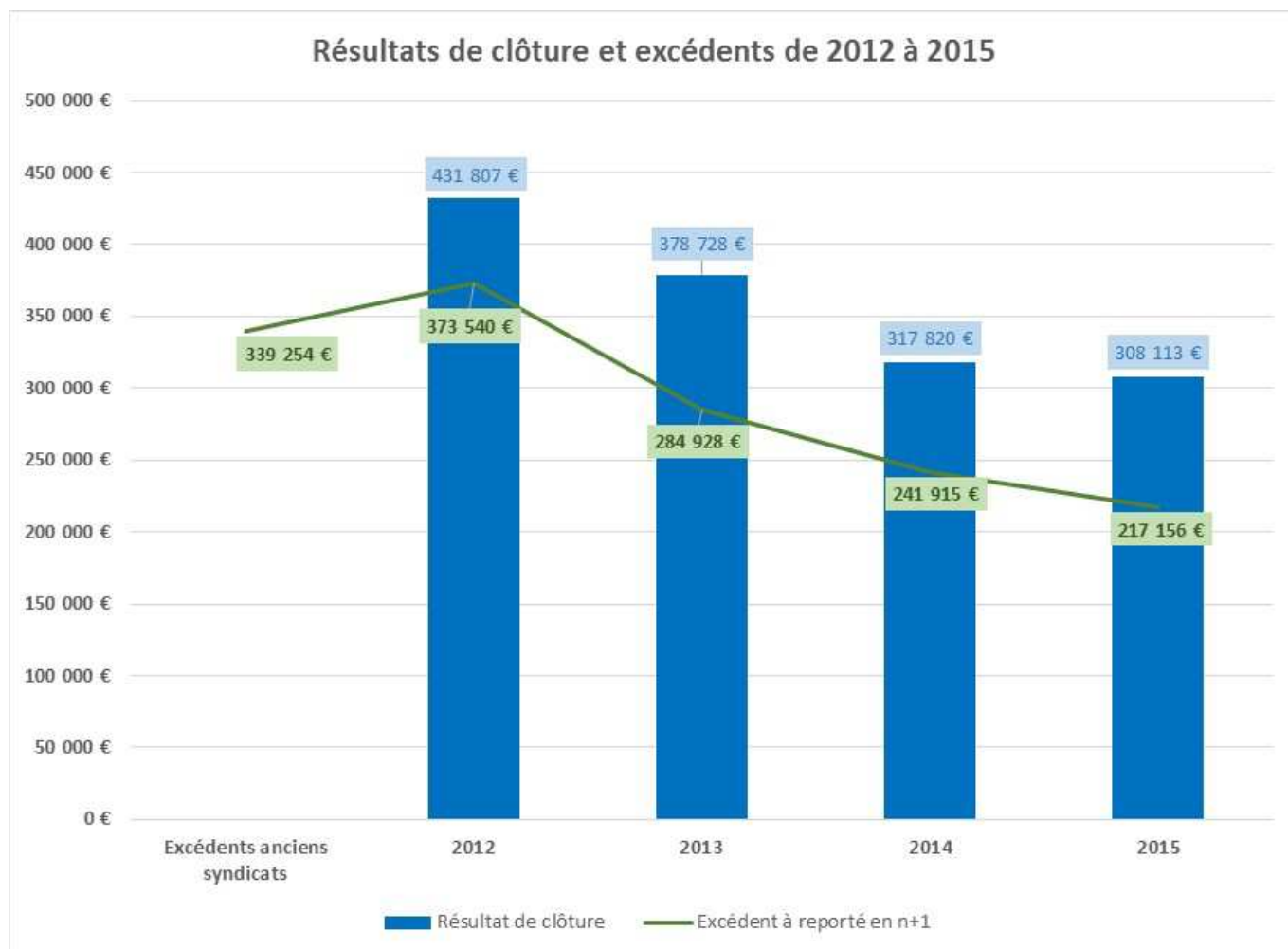
	Investissement (I)		Fonctionnement (II)		Total (I + II)	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté	47 320,64 €			241 915,69 €	47 320,64 €	241 915,69 €
Opérations de l'exercice 2015	125 167,10 €	188 318,86 €	454 185,95 €	504 552,78 €	579 353,05 €	692 871,64 €
Totaux	172 487,74 €	188 318,86 €	454 185,95 €	746 468,47 €	626 673,69 €	934 787,33 €
Résultat de clôture 2015		15 831,12 €		+ 292 282,52 €		+ 308 113,64 €

Céline MORIN procède à la lecture des résultats du compte administratif. Michel Boisard sort et laisse sa place à Guy BEAUREPERE pour que l'assemblée procède au vote du compte administratif 2015. Les chiffres étant concordants entre le compte de gestion et le compte administratif, les délégués adoptent le compte administratif à l'unanimité.

➤ **CS 2016-13 – Affectation du résultat 2015**

L'affectation du résultat est adoptée de la manière suivante : 75 127,01 € imputés à l'article 1068 et 217 155,51 € à la ligne budgétaire 002.

L'évolution du résultat de clôture depuis 2012 est présentée.



➤ CS 2016-14 – Approbation des participations statutaires 2016

Les délégués ont approuvé à l'unanimité les participations suivantes.

SMAR LOIR 28 - PARTICIPATIONS BASEES SUR LES SURPERFICIES ET POPULATIONS DES MEMBRES DU SYNDICAT

Propositions de participations statutaires 2016

	Nombre de communes		Rappel population INSEE 2011	Population relative (INSEE 2013)		Surface bassin versant (Ha)		Part de participation	Participations statutaires 2016 Budget primitif	Rappel des participations statutaires 2015	Variation 2015/2016
	Nbr	%		Nbr	%	Valeur	%				
CC des Plaines et Vallées Dunoises	9	9,5%	4 640	4 540	6,5%	16 813	10,8%	8,65%	19 769 €	19 683 €	87 €
CC des Trois Rivières	15	15,8%	9 791	9 658	13,9%	26 538	17,0%	15,44%	35 300 €	35 048 €	252 €
CC du Bonnevalais	21	22,1%	12 614	12 867	18,5%	35 116	22,5%	20,49%	46 854 €	46 141 €	713 €
CC du Dunois	5	5,3%	18 704	17 423	25,1%	9 155	5,9%	15,46%	35 338 €	37 017 €	- 1 680 €
CC entre Beauce et Perche	17	17,9%	8 762	8 832	12,7%	20 086	12,9%	12,78%	29 220 €	28 884 €	337 €
CC du Perche-Gouët	16	16,8%	11 356	11 436	16,4%	33 130	21,2%	18,83%	43 048 €	42 878 €	170 €
Authon-du-Perche	1	1,1%	828	798	1,1%	1 065	0,7%	0,91%	2 091 €	2 116 €	- 24 €
Beaumont-les-Autels	1	1,1%	545	435	0,6%	2 141	1,4%	1,00%	2 282 €	2 290 €	- 8 €
Béthonvilliers	1	1,1%	35	35	0,1%	297	0,2%	0,12%	275 €	275 €	0 €
Charbonnières	1	1,1%	263	257	0,4%	2 104	1,3%	0,86%	1 963 €	1 960 €	2 €
La Bourdinière-Saint-Loup	1	1,1%	569	656	0,9%	2 027	1,3%	1,12%	2 562 €	2 433 €	129 €
Miermaigne	1	1,1%	226	225	0,3%	1 112	0,7%	0,52%	1 184 €	1 173 €	11 €
Mignières	1	1,1%	285	304	0,4%	430	0,3%	0,36%	815 €	773 €	41 €
Saint-Bomer	1	1,1%	195	198	0,3%	1 265	0,8%	0,55%	1 251 €	1 250 €	1 €
Soizé	1	1,1%	308	306	0,4%	1 833	1,2%	0,81%	1 845 €	1 862 €	- 18 €
La Croix-du-Perche	1	1,1%	204	190	0,3%	1 249	0,8%	0,54%	1 227 €	1 244 €	- 17 €
Chassant	1	1,1%	327	337	0,5%	442	0,3%	0,38%	877 €	847 €	30 €
Thiron-Gardais	1	1,1%	1 111	1 050	1,5%	1 349	0,9%	1,19%	2 713 €	2 740 €	- 26 €
Total	95	100%	70 763	69 548	100%	156 152	100%	100,00%	228 614 €	228 614 €	- €

Les délégués informent que lors de la réunion organisée sur la fusion potentielle des communautés de communes du sud du département, la transmission de la compétence de prévention des inondations au SMAR Loir 28 a été évoquée.

Michel BOISARD explique que pour lui la gestion des crues doit rester de la compétence communale. A Bonneval, l'ensemble des 13 vannages communaux sont gérés par la commune et il n'y a pas de problème d'inondation. La gestion des inondations n'est pas de la compétence du SMAR Loir 28. Une structure à part devra être créée.

➤ CS 2016-15 – Vote du budget primitif 2016

En préalable le Président précise qu'il y a eu un petit ajustement de dernière minute sur le projet de BP 2016 pour :

1. prendre en compte une recette oubliée par la trésorerie en 2015 de 3 675 € imputée au compte 7473 modifiant ainsi l'équilibre de la section de fonctionnement à 504 412,8 € (pour 500 737,87 € indiqués dans les documents préparatoires de la séance)
2. prendre en compte les dépenses de fonctionnement liées au déménagement des bureaux du syndicat (6 000 €) : augmentation du chapitre 12 de 2 650 € (paiement des travaux réalisés en régie par la communauté de communes) et légère diminution du chapitre 11.

En 2015, chaque section a été votée en équilibre tout en conservant l'excédent constaté. Il est proposé de voter le budget primitif 2016 de la même façon.

La section de fonctionnement trouve un équilibre à 504 412,87 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 287 586,82 €.

Le budget est adopté à l'unanimité des membres.

➤ CS 2016-16 – Approbation du programme d’actions 2016 du syndicat

Le programme suivant a été approuvé à l’unanimité des membres.

Programme d’actions prévisionnel 2016	Montant prévisionnel en TTC
Restauration légère de la ripisylve de l’Yerre	190 000 €
Travaux d’effacement des ouvrages non structurants	20 000 €
Lutte contre les espèces animales indésirables (ragondins)	
Achat de cages à ragondins	5 500 €
Indemnités de remises de queues de ragondins	4 500 €
Etude de maîtrise d’œuvre pour restaurer la continuité écologique du Moulin Masson	35 500 €
Procédure de déclaration d’intérêt général pour restaurer la continuité écologique à Romilly-sur-Aigre	9 000 €
Travaux de renaturation du lit mineur de la Foussarde	80 000 €
Aménagement d’abreuvoirs sur le Loir et ses affluents	15 000 €
Suivi qualité : réalisation de mesures d’évaluation de la qualité des eaux post-travaux	10 300 €

Il est demandé en quoi consiste la restauration de la continuité écologique au moulin Masson.

Il est rappelé que la continuité écologique, définie règlementairement dans le code de l’environnement, consiste à assurer la libre circulation des sédiments et des poissons. En effet, les ouvrages transversaux ont tendance à stopper le transport des sédiments par la rivière. Ainsi, la force normalement utilisée pour transporter ces sédiments ne l’est plus alors la rivière compense en érodant davantage ses berges par exemple : c’est pourquoi le Loir s’est élargi en de nombreux endroits. Par contre, du fait de l’arrêté préfectoral imposant une ouverture hivernale des vannages, les sédiments peuvent plus facilement transiter sur le cours du Loir. Concernant les poissons, les ouvrages constituent des retenues d’eau qui ne sont pas favorables aux truites par exemple sur les cours d’eau de première catégorie ou mixte comme l’Aigre, où ils empêchent une bonne reproduction de l’anguille par exemple.

Pour restaurer la continuité écologique, il existe plusieurs solutions techniques : l’ouverture des vannages, l’effacement de l’ouvrage, l’arasement de l’ouvrage ou la mise en place de dispositifs d’équipement. Lorsque le syndicat lance une étude de restauration de la continuité écologique, ces 4 possibilités d’aménagement sont étudiées et ensuite une solution est retenue, issue du consensus entre les partenaires techniques et financiers du syndicat et le propriétaire. Aucune solution n’est retenue sans son accord. Pour le cas particulier du moulin Masson, les propriétaires semblant encore un peu réticents sur la solution technique, le syndicat ne souhaite pas s’engager dans des études coûteuses si elles ne sont pas suivies de travaux.

Il est demandé où en est la réflexion sur l’alimentation du canal du château de Frazé.

Le service territorial d’architecture et du patrimoine (STAP) demande à M. de Loture de réaliser une étude historique du site par un architecte agréé afin d’établir un état des lieux et un diagnostic du site. Cette étude, car trop coûteuse (entre 10 000 et 15 000 €), ne peut pas être prise en charge par le propriétaire. Le syndicat ne peut donc pas lancer d’étude sur ce site. M. de LOTURE a été informé de l’utilité de réparer les fuites présentes au niveau du bief et des vannes ce qui lui permettrait de conserver davantage d’eau en été.

Concernant la restauration de la végétation de l’Yerre, les délégués sont informés que dans le cadre des études préalables au contrat, les travaux ont été sous chiffrés : 150 000 € pour restaurer 150 km de berge. Suite aux visites de terrain réalisées en fin d’année, les techniciens ont évalué les travaux à 650 000 € (la Carrelière, affluent de l’Yerre, comprise) au vu du mauvais état de la végétation et des prix du marché actuel. Le bureau d’études a chiffré la restauration à 1€/ml alors que les prix constatés en général sont plutôt de 3,5 à 7 € du ml. Les partenaires financiers du syndicat ont été informés de ce constat. L’Agence de l’eau souhaite voir ce poste de dépense diminuer dans le cadre du prochain contrat. Il sera donc difficile de justifier auprès des riverains et des élus pourquoi certains secteurs ont été traités et pas d’autres. Une réunion de travail sera organisée sur cet aspect.

Elisabeth BEAUDOUX souligne le travail remarquable qui a été fait sur l’Aigre sur cette thématique. Elle insiste sur le fait que cela a permis de faire connaître le syndicat et que les riverains sont très admiratifs du travail effectué. Ces travaux de restauration doivent continuer.

➤ **CS 2016-17 – Liste des marchés publics conclus en 2015**

La liste des marchés passés et reconduits en 2015 est présentée aux délégués. N'appelant aucune remarque particulière, elle est adoptée à l'unanimité.

➤ **CS 2016-18 – Adhésion au Pass eurélien 2016-2020**

Le contrat d'action sociale proposé par le centre de gestion d'Eure-et-Loir, Pass eurélien, est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. En 2015, le montant de la cotisation s'élevait à 540,12 €. Force est de constater qu'aujourd'hui, au vu de l'offre souscrite, 1 seul agent sur 3 utilise les prestations sociales proposées.

Le nouveau contrat propose 3 niveaux d'offres : offre socle, offre améliorée et offre complète. Cette dernière propose des prestations supplémentaires qui correspondent davantage aux besoins des agents une utilisation plus importante des prestations proposées. L'adhésion à l'offre complète permet également des taux bonifiés pour certaines prestations telles que les chèques-vacances ou les tickets CESU en contrepartie d'une cotisation supplémentaire de l'employeur. A titre d'exemple les agents pourront bénéficier d'une aide de 65 à 80 % pour les chèques vacances alors qu'aujourd'hui elle est de 10 à 30 %. Cette nouvelle offre génère une augmentation de l'ordre de 200 € mais tous les agents l'utiliseront.

Monsieur le Président indique que les agents méritent de bénéficier d'un dispositif plus attractif au vu de leur investissement.

La délibération est prise à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2016-19 – Rapports d'activités 2015**

Une synthèse des actions est présentée, ces dernières ayant déjà été présentées lors du dernier comité syndical. Le rapport d'activités est nécessaire pour obtenir le solde des subventions pour les postes des agents. Il sera transmis à tous les adhérents du syndicat et mis en ligne sur le site internet du syndicat.

➤ **CS 2016-20 – Habilitation du Centre de gestion 28 pour le contrat groupe d'assurances statutaires**

L'objet de la délibération ayant été présenté en début de séance, il est procédé au vote. La délibération est prise à l'unanimité.

Dates à retenir

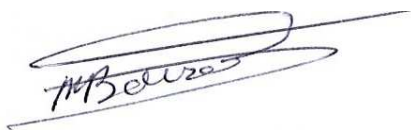
3 mars 9h30 commission vallée

Samedi 21 mai matin : visite de terrain

La séance est clôturée à 20h15

Bonneval, le 22 février 2016

Michel BOISARD



Président du SMAR Loir 28